



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Le 27 janvier 2020, sous la présidence de M. Nicolas JACQUIER, maire, le Conseil municipal s'est réuni à 19h sur convocation ordinaire envoyée le 20 janvier 2020.

Les membres présents : Danièle BEAUX-SPEYSER, Anne-Christine BRYON, France GAZZOTTI, Nicolas JACQUIER, Michel JARGOT, Gilles LAURENT, François MAURIER, Jean-Marie PILLET, Marie-Thérèse SALOMON, Véronique SCHOTKOSKY, Michel TRAVERS, Elodie VIDAL, Jean-Claude WISPELAERE

Excusés avec pouvoir : Damien BLANC à Michel JARGOT
Serge DUNAND à Michel TRAVERS
Flore QUAY-THEVENON à Marie-Thérèse SALOMON

Excusés : Jessica DUMARAIS, Jean-Marc GOZZI

M. France GAZZOTTI est désignée comme secrétaire de séance.

- :- :- :-

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2019.

- :- :-

01.01.2020 - VOIRIE – REGULARISATIONS EMPRISES DE VOIRIE – ROUTE DE SERARGES

M. Gilles LAURENT, adjoint en charge des Travaux, informe le Conseil Municipal des régularisations à intervenir dans le cadre des travaux de la Route de SERARGES et précise notamment que, compte tenu du profil d'aménagement retenu, il s'est avéré nécessaire d'échanger quelques m² avec M. JARGOT et avec les Consorts MAGNIN. Il propose les modalités suivantes :

1°) ACQUISITION PAR LA COMMUNE :

VENDEURS	Section N°	Superficie en m ²	Prix : 15 € le m ²	NOTAIRE
Mme Catherine BUFFET	B3247-B3248	16 m ²	240 €	Me DAL DOSSO
Mme GERBAIX	B3255	9 m ²	135 €	Me PICHON
Consorts MAGNIN	B3250-B3251	10 m ²	150 €	Me DAL DOSSO
M. Michel JARGOT	B3240-B3242	28 m ²	420 €	Me MAILLOTTE
M. Jean-Paul VIBERT	B2181	29 m ²	435 €	Me PICHON

2°) CESSION PAR LA COMMUNE : l'avis des Domaines -reçu hors délai- propose un prix de 50 € le m², il est proposé de ne pas suivre cette indication dans la mesure où la Commune a eu besoin de ces m² pour réaliser ces travaux d'aménagements, répondant ainsi à une mission d'intérêt général portant plus particulièrement sur la préservation de la sécurité publique

ACHETEURS	Section N°	Superficie en m ²	Prix : 15 € le m ²	NOTAIRE
M. JARGOT	B3243	5 m ²	75 €	Me MAILLOTTE
Consorts MAGNIN	B3252-B3253	11 m ²	165 €	Me DAL DOSSO

Le rapport, mis aux voix, est ADOPTE. M. JARGOT ne prend pas part au vote.

02.01.2020- VOIRIE – MONTEE DU MOLLARD – PROPOSITION DE CESSION DE PARCELLE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été saisie, par M. et Mme Frédéric CORDEL, d'une demande de cession de la parcelle C2274, sise Montée du Mollard, tel que figurant au plan joint au dossier.

Après vérification, il s'avère que cette parcelle, d'une surface de 80 m², n'est d'aucune utilité -emprise voirie, accotement...- pour la Commune. En revanche, M. et Mme CORDEL ont un projet d'aménagement que l'acquisition de cette parcelle leur permettrait de réaliser.

La parcelle précitée pourrait donc être cédée selon les modalités suivantes :

- Prix de cession : 80 € le m² (idem évaluation du Service des Domaines)
- Notaire : au choix de l'acquéreur
- Frais de Notaire à la charge de l'Acquéreur

M. le Maire précise que le dossier d'acquisition par la Commune de cette parcelle, lors de la construction de l'autoroute, comporte quelques lacunes et que le Conseil Municipal sera tenu informé de tout élément nouveau qui pourrait advenir.

Le rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

03.01.2020 - RESEAUX SECS – TRANSFERT DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) EN ECLAIRAGE PUBLIC -Convention avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES)

Le Conseil Municipal a la possibilité de rétrocéder intégralement au SDES les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par certains travaux. En effet, la rétrocession des CEE au SDES permet une bonification de la participation (30 € par foyer). Ce dispositif a été mis en place par l'Etat pour encourager les économies d'énergie. Les CEE sont attribués aux particuliers, entreprises, collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie. Ils sont « rachetés » par les fournisseurs d'énergie sous forme de bons d'achat ou de primes.

Dans le cadre de l'opération désignée ci-après et génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) au fait de la réalisation de travaux d'éclairage public visant à la performance énergétique de ce patrimoine, la valorisation économique de ces certificats peut donc être transférée au SDES et assurée par ses soins.

L'opération susmentionnée, située sur les secteurs suivants : Centre de Drumettaz, Route des Chênes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de se PRONONCER FAVORABLEMENT sur le transfert au SDES des CEE générés par les opérations susvisées, et d'AUTORISER le Maire à signer la convention correspondante de transfert des CEE concernés, au nom de la Commune et telle que jointe au dossier.

04.01.2020 - FINANCES - LOTISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2019

M. le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le Trésorier, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Le compte de gestion est l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par M. le Maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine de la Commune.

M. le Maire présente le compte de gestion 2019 du Trésorier Principal qui s'établit comme suit et n'appelle ni observation ni réserve :

FONCTIONNEMENT	Résultat clôture 2018	0.00 €
	Affectation à l'investissement 2018	0.00 €
	Résultat de l'exercice 2019	<u>0.00 €</u>
	Résultat de clôture 2019	0.00 €

INVESTISSEMENT	Résultat clôture 2018	66 377.87 €
	Résultat de l'exercice 2019	- 21 776.96 €
	Résultat de clôture 2019	44 600.91 €

Le rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

05.01.2020 - FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire présente le compte administratif 2019 du Lotissement qui s'établit comme suit :

Dépenses de la section de fonctionnement	824 851.09 €
Recettes de la section de fonctionnement	<u>824 851.09 €</u>
Soit un Excédent de	0.00 €
Dépenses de la section d'Investissement	824 851.09 €
Recettes de la section d'Investissement	<u>803 074.13 €</u>
Soit un Déficit	- 21 776.96 €
Excédent d'investissement 2018 reporté	<u>66 377.87 €</u>
Soit un Excédent d'Investissement de	+ 44 600.91 €

S'agissant des résultats (44 600.91 €), il propose de les affecter au R001.

(M. le Maire quitte la salle du conseil et c'est Mme Danièle BEAUX-SPEYSER, 1^{ère} adjointe qui préside alors la séance.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ADOPTER le compte administratif 2019, d'AFFECTER les résultats au R001, tels que présentés ci-dessus.

06.01.2020 - FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2020

M. le Maire expose les orientations générales du Budget 2020 du Lotissement Le Pré des Fleurs et rappelle que la vente des lots a été effectuée à hauteur de 869 452 €. En ce qui concerne les dépenses, l'opération de viabilisation des terrains se poursuit et s'achèvera en 2020.

Le Maire présente le budget primitif 2020 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6015-6045-605-608 Trav et frais divers	44 551.00 €		
65888 Autres charges de gestion	49.91 €		
042- 71355 Annulation Ecriture de stock	824 851.09 €	042- 71355 Constatation du stock	869 452,00 €
Total des Dépenses	869 452,00 €	Total des Recettes	869 452,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Reprise résultats 2019	44 600.91 €
040- 3555 Constatation du stock	869 452,00 €	040- 3555 Annulation Ecri. de stock	824 851.09 €
Total des Dépenses	869 452,00 €	Total des Recettes	869 452,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'APPROUVER le budget ci-dessus présenté.

- ⇒ **Attention : ces 3 délibérations relatives au Lotissement seront de nouveau présentées au Conseil Municipal lors du vote du Budget Général.**

07.01.2020 - BUDGET GENERAL- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par M. RAMPNOUX, comptable public de la Commune, d'admettre en non-valeur les sommes n'ayant pu être recouvrées malgré les procédures employées.

Considérant qu'il convient, à ce titre, de régulariser la comptabilité communale, M. le Maire présente l'état de produits irrécouvrables correspondant.

➤ Recette concernant la TLPE :

Proposition d'admission en non-valeur :

- d'une somme de 600,00 €, étant précisé que cette créance est due par la SARL RAPID'SYSTEM et portent sur la redevance TLPE 2017 (T-321-1),
- d'une somme de 123,00 €, étant précisé que cette créance est due par la SARL PATATE CO et portent sur la redevance TLPE 2016 (T-461-1),

soit une somme totale de 723.00 €

Le rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

08.01.2020 - AFFAIRES SCOLAIRES – RYTHMES SCOLAIRES – Proposition de reconduction de l'organisation actuelle

Par délibération du 27 juin 2017, le Conseil Municipal, en accord avec les 2 conseils d'école, a approuvé la non reconduction des Temps d'Activités Périscolaires et le retour aux 4 jours de classe.

L'article 521-12 du Code de l'Education précise que cette disposition ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans et il convient donc de délibérer à nouveau.

Dans la mesure où :

- l'adéquation entre la semaine de 4 jours et demi/ou 4 jours et le bien-être de l'enfant n'a été confirmée dans un sens ou l'autre,
 - l'organisation mis en place aujourd'hui -4 jours- est bien accueillie par les parents d'élèves
- il vous est proposé de reconduire à l'identique le schéma actuel des rythmes scolaires, sous réserve bien entendu que les 2 Conseils d'Ecole donnent également un avis favorable, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Après commentaires de Mme BEAUX-SPEYSER, MM WISPELAERE, JACQUIER et PILLET au cours desquels il est confirmé tout l'intérêt que pouvait avoir un bilan des 2 modes de fonctionnement (4 jours et 4 jours et demi), le rapport, mis aux voix est ADOPTE.

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : M. le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête publique sur le SCOT sont à la disposition des élus et du pub
- PLUi : Grand Lac a décidé, par délibération du 14 janvier 2020, d'engager 1 procédure de modification du PLUi afin notamment de procéder à quelques ajustements
- Calendrier dont Permanence Elections Municipales
- Points divers :
 - Réseau de covoiturage spontané : Grand Lac travaille actuellement sur le développement de cette pratique (2 arrêts pourraient être prévus sur la commune)
 - Déploiement et commercialisation de la fibre optique sur la commune : la commercialisation des services Fibres de Bouygues Telecom a commencé sur le territoire de la commune (information sur le site de la Commune)

- Prix départemental Fleurissement : le 1^{er} prix concours « Plaine » a été décerné à la Commune
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que les services communaux vont prochainement intervenir sur tout le territoire afin de procéder, autant que faire se peut, à l'élimination de la Renouée du Japon (technique du concassage-bâchage des terres infestées)

PROCHAINE REUNION : 2 mars 2020 à 19h

⇒ La séance est levée à 20h00.

Nicolas JACQUIER
Maire



Pour validation,
La Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Gazzotti', is written over a light grey rectangular background.

France GAZZOTTI